



Un camouflet de plus pour le projet de réforme des juridictions financières !

Hier soir, le Sénat a supprimé du projet de loi « Répartition des contentieux » le chapitre relatif à la réforme des juridictions financières. Les sénateurs ont effectivement jugé que sur la forme, la procédure choisie par les députés, pour faire adopter ces dispositions, ne respectait pas les attributions du Sénat. Ils ont de plus exprimé à plusieurs reprises lors des débats, leur refus de voir une réforme aussi importante que celle des juridictions financières, être ainsi l'objet d'une discussion tronquée et menée au pas de charge.

C'est bien sûr un événement important car le refus exprimé par les sénateurs est sans équivoque et condamne sans appel les méthodes qui ont été mises en œuvre depuis l'annonce de cette réforme pour essayer de la faire voter dans la confusion et les faux-semblants. C'est un message important adressé tout autant au Gouvernement qu'aux députés. Il appartiendra à chacun d'en tirer les conclusions pour l'avenir.

En attendant, il est probable que le projet de loi sera examiné par l'Assemblée nationale très prochainement sans qu'il soit possible de préjuger dans quelles conditions. Devant les risques importants de voir le Conseil constitutionnel censurer tout ce qui serait vu comme cavalier législatif (notamment les dispositions « juridictions financières »), l'Assemblée et le Gouvernement persisteront-ils à faire voter à nouveau le texte adopté en juillet?

Le SJF qui a maintenu ces dernières semaines des contacts permanents avec les sénateurs et la presse, enregistre avec satisfaction les résultats obtenus et se réjouit de voir ainsi nombre de parlementaires exprimer leur attachement au maintien des chambres régionales des comptes (CRC) et au renforcement de leurs missions.

Le SJF se montre également très satisfait de la façon dont ont coopéré toutes les organisations représentatives des CRC (CGT, FO, CFDT et association des magistrats CRC). L'unité dont elles ont fait preuve a largement participé au rejet d'une réforme qui veut faire le lit à bon compte des CRC.

Le 19 octobre 2011

Contacts :

Sylvain Huet (Président du SJF) tel 06 63 69 16 87 mël : bureausjf@gmail.com
Bertrand Schneider (vice-président du SJF) tel : 06 85 66 73 60